

# Macron prêt à reporter le prélèvement à la source

Bugs techniques et administratifs à gogo, risques politiques en pleine grogne sur le pouvoir d'achat... Le Président exprime ses doutes à haute voix.

**E**N PRIVÉ, Macron en a informé sa garde rapprochée : il n'est plus certain que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (PAS) sera mis en place, comme prévu, au 1<sup>er</sup> janvier 2019. « On se donne jusqu'au 15 septembre pour voir si on le fait ou pas », a confié le Président à la veille du week-end.

Dans une interview au « Journal du dimanche » (26/8), le Premier ministre, Edouard Philippe, a vendu la mèche. « Nous ferons le point sur la préparation [du PAS] dans les prochaines semaines », a-t-il annoncé, très elliptique. Tout en prenant soin de rappeler que, déjà l'année dernière, son gouvernement avait « décidé de reporter cette réforme d'un an [pour] être sûr qu'elle serait mise en œuvre dans de bonnes conditions ».

Ce virage sur l'aile du chef de l'Etat est d'autant plus surprenant que, depuis des mois, il refusait d'écouter les avertissements et se félicitait de la « modernité » d'une telle décision. Une foule de députés et plusieurs ministres – actuels ou anciens –, jusqu'à Christophe Castaner, chef des Marcheurs, n'avaient pourtant cessé, dans le même temps, de monter au créneau, avec en substance ce discours : « C'est une réforme non seulement techniquement difficile mais aussi politiquement très dangereuse. Car comment vont réagir les Français qui paient l'impôt sur le revenu quand ils vont découvrir, à la fin du mois de janvier, leur salaire amputé de l'impôt ? »

## Cacophonie à Bercy

Apparemment, Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics, n'a pas eu vent de cette crise de doute présidentiel. La mise en place du prélèvement à la source « n'est pas repoussée », a-t-il affirmé le 27 août sur RMC. Le même jour, sur France Info, Bruno Parent, le patron des finances publiques à Bercy, se montrait catégorique : « La machine est lancée (...), elle ne peut plus s'arrêter. » Le ministre des Finances, lui, l'a joué plus prudent : « Nous ferons le prélèvement à la source », a déclaré Bruno



Le Maire sur RTL, mais sans préciser quand... Après, en tout cas, s'être assuré que « cette réforme se fasse dans les meilleures conditions ». Ça laisse un délai...

Depuis plusieurs mois, les difficultés techniques non prévues par le gouvernement pleuvent sur cette réforme lancée en 2016 par Hollande. La dernière ? Le 15 août, Darmanin a indiqué que les quelque 1,1 million d'entreprises de moins de 20 salariés, ou TPE, pourront déléguer aux Urssaf le soin de gérer le PAS. Les petits patrons avaient fait savoir au gouvernement que, faute de moyens humains et informatiques, le surcroît de paperasse qu'ils allaient devoir affronter pour gérer l'impôt à la place de l'Etat leur posait problème.

Le service des Urssaf qui effectuera ces opérations, le titre emploi service entreprise (Tese), existe pourtant depuis 2009. Il calcule les cotisations sociales à la place des boîtes et établit leurs fiches de paie. Mais il ne séduit guère les TPE : moins de 5 % y ont adhéré, n'étant pas très chaudes pour remettre toute leurs comptabilités aux Urssaf. Par ailleurs, « l'outil informatique ne permettra

pas de passer de 50 000 à 1,1 million d'utilisateurs du jour au lendemain », redoute Jean-Eudes du Mesnil, le secrétaire général de la CGPME.

Quelques semaines plus tôt, le 11 juillet, 1 million d'employeurs de salariés à domicile avaient appris que le PAS ne leur serait appliqué qu'en 2020. Motif : le Cesu (chèque emploi service universel), permettant de calculer à leur place l'impôt de leurs salariés, est encore incapable de le faire. Bonne nouvelle pour ces salariés : ils ne paieront pas d'impôt du tout en 2019. Sauf, évidemment, si le Conseil constitutionnel y voit une violation de l'égalité des citoyens devant l'impôt.

## Dans un mauvais PAS

Mais la plus grande menace du PAS pour le gouvernement est d'ordre politique. Au premier semestre, l'Etat a prélevé 10 milliards de taxes supplémentaires (CSG, carburants et tabacs). Le pouvoir d'achat a baissé, réveillant le spectre du ras-le-bol fiscal. Malgré les promesses de rentrée – diminution d'un tiers de la taxe d'habitation (10 milliards), nouvelle baisse des coti-

sations sociales (7 milliards) –, la mauvaise humeur des contribuables risque de s'aggraver dès janvier. Ils s'apercevront alors que, le PAS ne prenant pas en charge leurs abattements d'impôt, ils paieront trop jusqu'en août et ne seront remboursés qu'en septembre 2019. « Le PAS risque d'anéantir les mesures d'amélioration du pouvoir d'achat de l'automne », commente le député LR Gilles Carrez, ex-président de la commission des Finances. Fâcheux, à quelques mois des élections européennes. Et de conclure : « Je serais le gouvernement, je reporterais la mesure d'un an. »

Manque de chance, Bercy vient de lancer une campagne de grande ampleur – spots télé, messages radio et sur les réseaux sociaux, affiches, pages de pub dans la presse et même une lettre de Darmanin adressée à chacun des 38 millions de foyers fiscaux – pour expliquer combien cette réforme est utile et facile à mettre en œuvre. Et c'est maintenant que le contribuable pourrait apprendre qu'elle est reportée ?

La source de popularité de Macron risquerait de subir de nouveaux prélèvements...

Hervé Martin

## De plus en plus simple

**A**FIN D'ÉVITER aux patrons des très petites entreprises (TPE) d'avoir à remplir des tonnes de paperasses pour déterminer l'impôt de leurs salariés, Bercy propose (voir ci-dessus) de confier ces calculs aux Urssaf.

En cas de contestation concernant son impôt, c'est le casse-tête assuré pour le malheureux salarié. A qui s'adresser ? A l'administration fiscale, qui a établi l'assiette et le taux de sa cotisation ? aux Urssaf, qui ont traité ses revenus ? à son patron, qui a fourni les informations aux Urssaf ?

La simplification promise est en marche.



## Lactalis : drôle de fric-frac au bureau des fraudes

**C**ET ÉTRANGE cambriolage pourrait bien remettre le dossier Lactalis en ébullition. Un secret bien gardé : le 10 mai, un ordinateur recelant des documents confidentiels sur l'affaire des laits infantiles contaminés à la salmonelle a été dérobé.

Le larcin a été commis dans les locaux de la Répression des fraudes (DGCCRF), cosaisie de l'enquête avec les gendarmes de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique. Chargés par le parquet de Paris de faire la lumière sur la contamination, l'an dernier, d'au moins 38 nourrissons par le premier groupe laitier mondial, les pandores n'ont, bizarrement, pas été informés du fric-frac !

La plainte déposée dès le lendemain dans un commissariat du XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris mentionne

pourtant noir sur blanc la disparition d'un ordinateur contenant « des éléments sensibles liés à l'affaire Lactalis ». L'information est immédiatement remontée au cabinet du préfet de police.

## Du petit-lait

Les cambrioleurs étaient visiblement bien renseignés : ils ont pénétré dans le bâtiment « par deux accès secondaires restés ouverts en raison de travaux » – des portes qui, ça tombe bien, étaient « dépourvues d'alarme ». Au cœur d'un labyrinthe de 280 bureaux répartis sur sept étages, ils ont fondu directement sur trois ordinateurs portables et une tablette numérique au 4<sup>e</sup>, délaissant le contenu d'un coffre-fort dont ils avaient pourtant récupéré les clés.

Ces artistes étaient peut-être à la recherche d'une recette secrète de yaourt...

C. L.

## Retour de flammes à Aubervilliers

**L**E 20 AOÛT, lorsqu'il a entendu la maire d'Aubervilliers protester vigoureusement contre le gouvernement, Col-

scènes de « street-pooling » (baignades de rue) ! Si on y ajoute une trentaine d'autres fermetures pour « raison technique ».